PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

# ARRÊTÉ 2026/DRAC/PDA/n°9

**portant création du périmètre délimité des abords (PDA) du Château dit de « Gilles de Retz » et place forte[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2] protégés au titre des monuments historiques (MH)**
**sur le territoire de la commune de Machecoul-Saint-Même (Loire-Atlantique)**

**Le préfet de la région Pays de la Loire**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'Ordre national du mérite**

**Vu** le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;

**Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-92 a R. 621-95 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;

**Vu** le projet de périmètre délimite des abords du Château dit de « Gilles de Retz »[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2] inscrits au titre des monuments historiques par arrêtés du 17 mars 2004 et du 26 mars 1992, (Loire-Atlantique) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Commune de Machecoul-Saint-Même du 10 juin 2021 ; prescrivant la révision du plan local d'urbanisme de Machecoul-Saint-Même ;

**Vu** l'arrêté municipal n°77_22092025_213 du 22 septembre 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et la création du périmètre délimité des abords sur la commune de Machecoul-Saint-Même ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er octobre 2025 au 31 octobre 2025, à l'issue de laquelle aucune observation n'a été formulée sur le projet de PDA du Château dit de « Gilles de Retz »[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2] ;

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 28 novembre 2025, émettant un avis favorable ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Machecoul-Saint-Même en date du 12 février 2026, donnant son accord sur le projet de périmètre délimité

des abords du Château dit de « Gilles de Retz »[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2] ;

**Vu** l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 11 décembre 2025 sur le projet de périmètre délimité des abords du Château dit de « Gilles de Retz »[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2] ;

**Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de designer les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent et sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le périmètre délimité des abords du Château dit de « Gilles de Retz »[1] et de l'Hôtel Réal des Perrières[2], protégés au titre des monuments historiques par arrêtés du 17 mars 2004 et du 26 mars 1992 (Loire-Atlantique), est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

**Article 2** : La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique (44).

Fait à Nantes, le 31 MARS 2026

Pour le préfet de la région Pays de la Loire

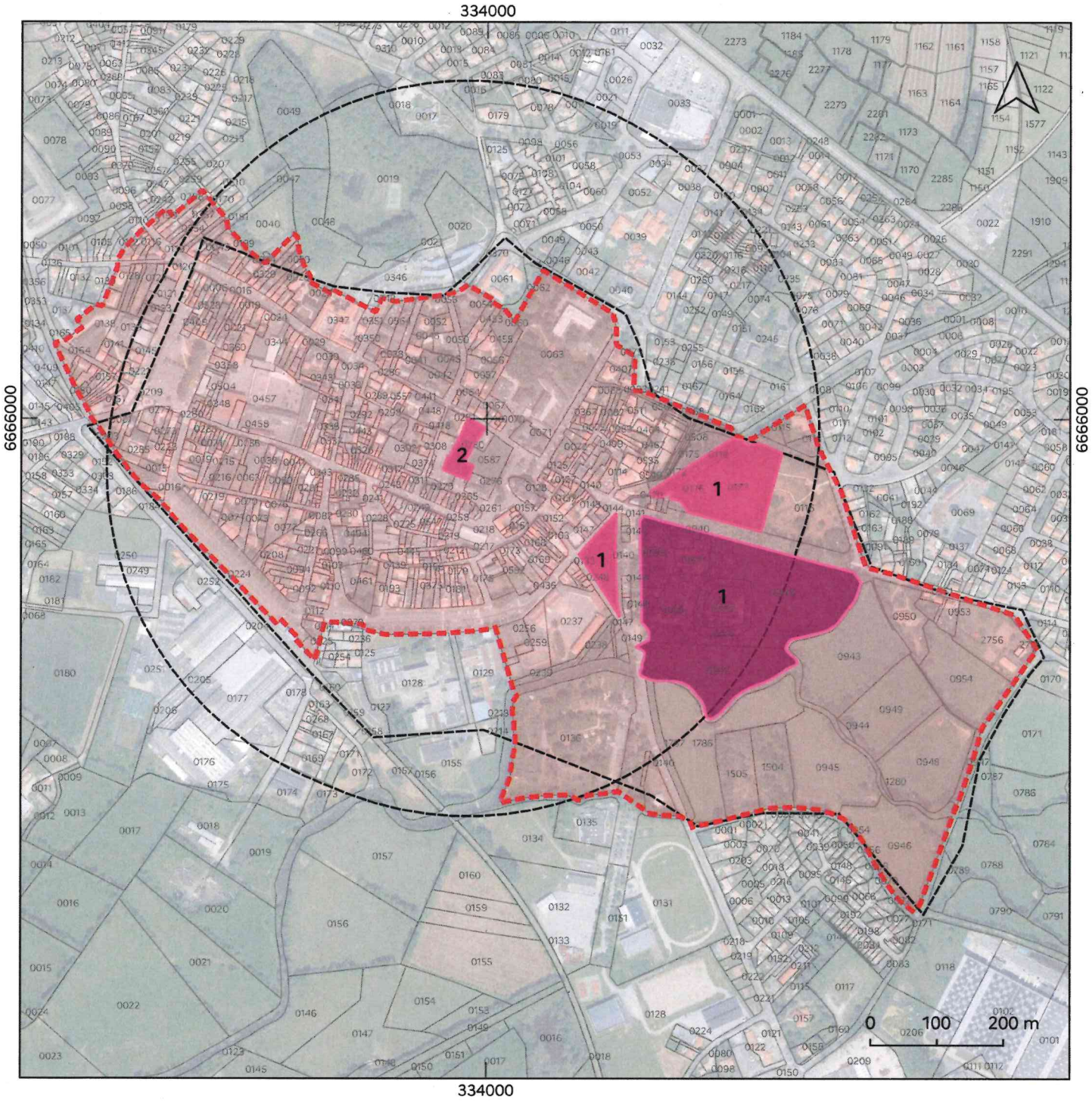
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

# Château dit "de Gilles de Retz" et place forte[1], Hôtel Réal des Perrières[2] - Machecoul-Saint-Même (44)

Monuments historiques inscrits par arrêtés du 17 mars 2004[1] et 26 mars 1992[2]

## Plan annexé à l'arrêté 2026/DRAC/PDA/n°9




Périmètre délimité des abords (PDA) — Ancienne servitude rayon 500 mètres — Monument historique (Inscrit - Partiellement inscrit)

Département : Loire-Atlantique (44)
Commune : Machecoul-Saint-Même (44087)
Section/Feuille : AC/1, AI/1, AM/1, AO/1, AT/1, BB/1, BC/1, 0C/4
Date d'édition : 12/2025
Projection : RGF93 (EPSG 2154)
Sources : cadastre (DGFIP), monument historique, PDA et servitude (DRAC PDL), BD Ortho® et AdminExpress® (IGN©)
Conception : DRAC Pays de la Loire
Réalisation : DRAC Pays de la Loire | mars 2026

La directrice régionale des affaires culturelles

Anne GÉRARD

30 MARS 2026